I. PRESENTATION DES FACTURES DE DOIT

A. Définition

La facture est un écrit dressé par un commerçant et constatant les conditions auxquelles il a vendu des biens ou assuré des services. Cet écrit constate le montant que le client DOIT au fournisseur ; c'est pourquoi on parle souvent de facture de « DOIT ».

FR (C)

B. Les réductions sur facture

Réductions à caractère commercial : RABAIS, REMISE, RISTOURNE

Ce sont des réductions de prix fondées sur l'opération de vente. On distingue :

Rabais : réduction pratiquée exceptionnellement sur le prix de vente pour tenir compte :

- d'un défaut de qualité des marchandises ou des produits,
- de la non-conformité des biens livrés.
- d'un retard dans la livraison.

Exemple : achat d'une pièce de tissu présentant des défauts d'impression avec un rabais de 100 €.

Remise : réduction de prix accordée en fonction de la quantité commandée ou de la qualité de l'acheteur.

Exemples : réduction sur le prix des livres pour une commande groupée, réduction sur le prix des livres achetés par un enseignant.

Ristourne : réduction de prix accordée périodiquement sur le total des achats réalisés par un client.

Exemple : une coopérative verse une ristourne à ses adhérents, calculée sur leurs achats effectués durant l'année.

> Réduction à caractère financier : L'ESCOMPTE DE REGLEMENT

Cette réduction de prix est conditionnée par la rapidité du règlement du client.

Exemple: escompte pour paiement comptant.

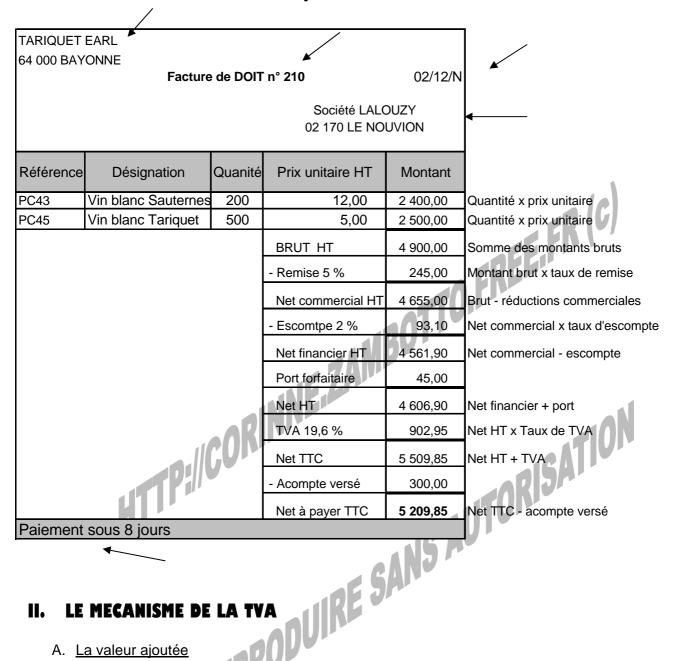
C. La présentation/réalisation de la facture de doit

La facture doit comporter des informations obligatoires :

- renseignements sur l'entreprise qui établit la facture (nom, adresse, forme juridique, numéro d'immatriculation au registre du commerce,...);
- renseignements sur le client (nom, adresse);
- > date d'émission et numéro de la facture ;
- détail de la facturation : désignation, quantités, prix unitaire, prix total, réduction(s) pratiquée(s), taux et montant de la TVA;
- conditions de paiement : date de règlement prévue, pénalités de retard encourues, réduction(s) accordée(s) en cas de paiement anticipé.



Facture de doit : calcul du montant dû par le client



LE MECANISME DE LA TVA II.

A. La valeur ajoutée

La valeur ajoutée correspond à la richesse créée par l'entreprise au cours du processus de production. Elle représente la différence entre le prix de vente d'un bien ou d'un service et le montant des consommations intermédiaires utilisées. Elle permet de rémunérer les facteurs de production (salaires, actionnaires, Etat...)

B. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

1. Définition

La TVA est un impôt indirect supporté par les consommateurs finals. C'est un impôt calculé sur la valeur ajoutée créée par l'entreprise

Cet impôt est payé au Trésor Public (l'Etat) par l'intermédiaire des entreprises qui collectent l'impôt pour le compte de ce dernier. Il s'agit donc d'un impôt indirect.

TVA = Montant HT x Taux de TVA Montant TTC = Montant HT + montant TVA Montant TTC = Montant HT x (1 + Taux de TVA)

2. Principes de la TVA

- Sur ses ventes, l'entreprise facture au client un montant TTC qui se compose du montant HT et de la TVA. La TVA sur cette vente est collectée pour le compte de l'Etat. L'entreprise devra lui reverser, il s'agit donc d'une dette envers l'Etat.
 - En comptabilité, cela se traduit par le crédit du compte 44571(il y a un flux monétaire sortant différé)
- Sur ses achats, l'entreprise paye un montant TTC à son fournisseur qui se compose d'un montant HT et de TVA. La TVA sur cet achat pourra être déduite de la TVA collectée sur les ventes : cette TVA déductible constitue une créance sur l'Etat car l'Etat va lui rembourser.
 En comptabilité, cela se traduit par le débit du compte 4456 (il y a un flux monétaire entrant différé)
- La TVA est neutre pour l'entreprise et ne constitue ni une charge, ni un produit. Elle est également neutre du point de vue de la trésorerie.

3. Les taux de TVA

Les taux de TVA sont fonction de la nature des biens et services.

Taux	Biens et services concernés
Taux normal: 19,6 %	La plupart des produits manufacturés
	La plupart des services
	700
Taux réduit ; 5,5 %	• Eau
	 La plupart des produits alimentaires et agricoles
	Livres, presse, certains spectacles
400	Transport de voyageurs
	Réfection de logements anciens
Taux spécial : 2,1 %	Médicaments remboursables par la Sécurité sociale.

4. La situation de l'entreprise vis-à-vis de l'Etat

Tous les mois (ou tous les trois mois pour les petites entreprises), l'entreprise doit reverser à l'Etat la TVA qu'elle a collectée sur ses ventes. Elle déduira de ce montant, la TVA déductible sur ses achats.

TVA à décaisser = TVA collectée – TVA déductible.

Dans le cas particulier où la TVA déductible est supérieure à la TVA collectée du même mois, C'est l'Etat qui doit de l'argent à l'entreprise : l'entreprise détient alors une créance sur l'Etat, il s'agit d'un crédit de TVA.

III. L'ENREGISTREMENT DES FACTURES DE DOIT

A. L'enregistrement d'une facture de doit simple réglée au comptant

> Repérer s'il s'agit d'un achat ou d'une vente

Avant de vous lancer dans l'enregistrement comptable, prenez toujours le temps de réfléchir pour déterminer si la facture à enregistrer correspond à une facture d'achat ou de vente.

> Repérer l'activité de l'entreprise

Avant de procéder à l'enregistrement comptable de la facture, il faut toujours avoir connaissance de l'activité de l'entreprise. Cette activité détermine les comptes qui seront utilisés pour l'enregistrement.

Activité commerciale	Activité industrielle	Activité de services
Achat de marchandises et	Achat de matières premières qui	Vente de prestations
revente en l'état.	sont transformés en produits finis	de services
607 – Achats de marchandises	601 – Achats de matières premières	706 – Prestations de services
707 – Ventes de marchandises	701 – Ventes de produits finis	

Application : L'entreprise TARIQUET EARL est productrice de vin. Elle achète son raisin à un exploitant et fabrique son vin elle-même (activité industrielle).

L'entreprise LALOUZY fabrique et vend des produits gastronomiques à base de canard. Elle commercialise également du vin qu'elle achète à des producteurs du Sud de la France pour accompagner ses produits (activité industrielle et commerciale).

TARIQUET 64 000 BAY	YONNE	ire de DOIT n	° 208 Société LAL 02 170 LE NO		Enregistrer cette fa journal de l'entrepri puis dans le journa l'entreprise TARIQI
Référence	Désignation	Quanité	Prix unitaire HT	Montant	20 (C
PC45	Vin blanc Tariquet	60	5,00	300,00	JA BR (
FG12	Vin rosé côteaux	30	3,00	90,00	ACP.
			BRUT HT	390,00	EREEFRI
			TVA 19,6 %	76,44	
			NET A PAYER TTC	466,44	
Paiemen	t comptant				

Enregistrer cette facture dans le journal de l'entreprise LALOUZY puis dans le journal de l'entreprise TARIQUET EARL.

Enregistrement de cette facture au journal de l'entreprise LALOUZY (CLIENT)

Pour l'entreprise LALOUZY, il s'agit d'un achat de marchandises. TARIQUET est le fournisseur de l'entreprise LALOUZY.

- Le montant BRUT HT correspond au flux entrant de marchandises : on débite le compte 607 Achats
- La TVA payée au fournisseur constitue de la TVA déductible, il s'agit d'une créance sur l'Etat car l'Etat va nous la rembourser : on débite le compte 44566 TVA déductible sur biens et services.
- Le montant TTC correspond au montant dû au fournisseur. C'est un flux monétaire sortant immédiat : on crédite le compte 512 Banque

		28/10/N	•		
607		Achats de marchandises	390,00		
44566		TVA déductible sur biens et services	76,44		
	512	Banque		466,44	
		Facture n°208 - TARIQUET EARL			

Enregistrement de cette facture au journal de l'entreprise TARIQUET (FOURNISSEUR)

Pour TARIQUET, il s'agit d'une vente de produits finis. LALOUZY est le client de l'entreprise TARIQUET.

- Le montant BRUT HT correspond au flux sortant de produits finis : on crédite le compte 701 Ventes de produits finis.
- La TVA facturée au client constitue de la TVA collectée, il s'agit d'une dette envers l'Etat puisqu'on devra lui reverser le montant de la TVA : c'est un flux monétaire sortant différé : on crédite le compte 44571 TVA collectée
- Le montant TTC correspond au montant dû par le client. C'est un flux monétaire entrant immédiat : on débite le compte 512 Banque 28/10/N

512		Banque	466,44	
	701	Ventes de produits finis		390,00
	44571	TVA collectée		76,44
		Facture n°208 - LALOUZY		

B. Enregistrement d'une opération a crédit

	iété LALOUZY 0 LE NOUVION					
	Facture de DOIT n° 209					
Epicerie Fine Faujeton Paris						
Référence	Désignation	Quanité	Prix unitaire HT	Montant		
CA20	Cassoulet 400g	60	5,00	300,00		
		-	BRUT HT	300,00		
	TVA 19,6 % 58,80					
	NET A PAYER TTC 358,80					
Paiemen	t le 15/11/N					

Application:

Enregistrer cette facture dans le journal de l'entreprise LALOUZY puis dans le journal de l'entreprise FAUJETON.



<u>Chez le client (FAUJETON)</u>, l'accord d'un délai de paiement par son fournisseur va entraîner la naissance d'une dette envers le Fournisseur : on crédite le compte 401 - FOURNISSEURS. (C'est un flux monétaire sortant différé).

_	_	30/10/N	_		_
607		Achats de marchandises	300,00	. 1	
44566		TVA déductible sur biens et services	58,80		
	401	Fournisseurs			358,80
		Facture n°209 - LALOUZY	-015A''		

Chez le fournisseur (LALOUZY), l'octroi d'un délai de paiement va entraîner la naissance d'une créance sur le client : on débite le compte 411 - CLIENTS (C'est un flux monétaire entrant différé).

		30/10/N			
411		Clients	358,80		
	701	Ventes de produits finis		300,00	
	44571	TVA collectée		58,80	
		Facture n°209 - FAUJETON			

C. Enregistrement d'une facture de doit comportant des réductions

Les rabais, remises et ristournes (réductions à caractère commercial) figurant sur une facture de DOIT ne font pas l'objet d'un enregistrement particulier.

C'est le **net commercial HT** qui est directement enregistré dans le compte :

- d'achats chez le client
- de ventes chez le fournisseur

L'escompte de règlement est lié aux conditions de paiement. Il constitue donc un élément à caractère financier qui s'enregistre en tant que :

> Produit financier pour le client (qui obtient un escompte) : on crédite le compte 765

> Charge financière pour le fournisseur (qui accorde l'escompte) : on débite le compte 665

TARIQUET EARL 64 000 BAYONNE Facture de DOIT n° 210 Société LALOUZY 02 170 LE NOUVION					
Référence	Désignation	Quanité	Prix unitaire HT	Montant	
PC45	Vin blanc Tariquet	500	5,00	2 500,00	
			BRUT HT	2 500,00	
			Remise 5 %	125,00	
			Net commercial HT	2 375,00	
			Escompte 2 %	47,50	
			Net financier HT	2 327,50	
			TVA 19,6 %	456,19	
			NET A PAYER TTC	2 783,69	
Paiement sous	8 jours				

Application:

Enregistrer cette facture dans le journal de l'entreprise LALOUZY puis dans le journal de *l'entreprise* TARIQUET EARL.

Enregistrement chez LALOUZY

Enregistre	ment chez LALOUZY 02/12/N	4
607	Achats de marchandises 2 375,00	
44566	TVA déductible sur biens et services 456,19	•
	401 Fournisseurs	2 783,69
	765 Escomptes obtenus	47,50
	Facture n°210 - TARIQUET EARL	

Enregistrement chez TARIQUET EARL

Enregistre	ement che	z TARIQUET EARL 02/12/N GAIS		'
411		Clients	2 783,69	
665		Escomptes accordés	47,50	
	701	Ventes de produits finis		2 375,00
	44571	TVA collectée		456,19
	_ 0	Facture n°210 - LALOUZY		

D. Enregistrement d'une facture de doit comportant des frais de port

CHEZ LE CLIENT

Le port forfaitaire constitue une charge supplémentaire enregistrée pour le montant HT au débit de compte :

624 – Transports Ou 6241 – Transports sur achats

CHEZ LE FOURNISSEUR

Le port forfaitaire constitue un produit ne relevant pas de l'activité principale de l'entreprise. Il est enregistré pour le montant HT au crédit du compte :

708 - Produit des activités annexes Ou 7085 – Port et frais accessoires

TARIQUET EARL 64 000 BAYONNE								
	Facture de DOIT n° 211 08/12/N							
Société LALOUZY 02 170 LE NOUVION								
Référence	Désignation	Quanité	Prix unitaire HT	Montant				
PC45	Vin blanc Tariquet	20	5,00	100,00				
			BRUT HT	100,00				
			Remise 5 %	5,00				
			Net commercial HT	95,00				
			Port forfaitaire HT	15,00				
			Net HT	110,00				
			TVA 19,6 %	21,56				
			NET A PAYER TTC	131,56				
Paiement	Paiement sous 30 jours							

Application:

Enregistrer cette facture dans le iournal de *l'entreprise* LALOUZY puis dans le journal de l'entreprise TARIQUET EARL.

Enregistrement chez LALOUZY

	08/12/N		
607	Achats de marchandises	95,00	
6241	Transport sur achats	15,00	
44566	TVA déductible sur biens et services	21,56	
	401 Fournisseurs	131,56	
	Facture n°211 - TARIQUET EARL	4117	
		AW -	

Enregistrement chez TARIQUET EARL

	Mi,	Facture n°211 - TARIQUET EARL		
		16 AV		
Enregistre	ement che	Z TARIQUET EARL		
ĺ	1	08/12/N	1	
411		Clients	131,56	
	701	Ventes de produits finis		95,00
	7085	Port et frais accessoires		15,00
	44571	TVA collectée		21,56
	0	Facture n°211 - LALOUZY		

IV. LES FACTURES D'AVOIR

A. <u>Définition</u>

Le contrat de vente peut être remis en cause par plusieurs éléments :

- > les marchandises, objet du contrat : l'acheteur peut juger qu'elles ne sont pas conformes à la commande et les retourner;
- > le prix des marchandises : le client peut demander que, pour une raison quelconque (défaut, retard de livraison...), une réduction lui soit accordée sur le prix préalablement facturé.

Toutes ces remises en cause font l'objet de l'établissement d'un autre document : la FACTURE D'AVOIR.

La facture d'avoir est un écrit par lequel le fournisseur reconnaît devoir une certaine somme à son client à raison d'un retour de marchandises ou de l'octroi d'une réduction.

B. Enregistrement d'un avoir pour retour de marchandises/matières premières/produits finis

Principes d'enregistrement comptable

CHEZ LE CLIENT

L'opération s'analyse comme une **diminution des achats** entraînant une diminution de la dette envers le fournisseur.

Il nous faudra donc diminuer la TVA déductible due au fournisseur

CHEZ LE FOURNISSEUR

L'opération s'analyse comme une **diminution des ventes** entraînant une diminution de la créance sur le client.

Il nous faudra donc diminuer la TVA collectée due par le client

- Lors d'un retour de marchandises, il faut toujours déduire les réductions qui avaient été accordées sur la facture de doit (remise, escompte). Si on ne tient pas compte de ces réductions, on peut être amené à rembourser au client un montant plus élevé que ce qu'il avait payé.
- Le retour de marchandises s'enregistre à l'inverse de la facture de doit correspondante.
- Attention, s'il y avait des frais de port sur la facture de doit, ils ne sont pas remboursables sur la facture d'avoir.

> Application

Le 10/12/N, le client LALOUZY retourne à l'entreprise TARIQUET EARL 20 bouteilles de TARIQUET, non-conformes au bon de commande (relatives à la facture de doit n° 210 du 02/12/N, page 6 du cours). Ces bouteilles avaient été facturées au prix unitaire HT de 5,00 €. Le client avait bénéficié d'une remise de 5 % et d'un escompte de 2 %.

Etablir la facture d'avoir et l'enregistrer chez le client puis chez le fournisseur

TARIQUET EARL Facture d'avoir A28 LALOUZY				10/12/N Y
Référence	Désignation	Quanité	Prix unitaire HT	Montant
PC45	Tariquet vin blanc	20	5,00	100,00
			Total Brut	100,00
			Remise 5 %	- 5,00
			Net commercial	95,00
			Escompte 2 %	- 1,90
				93,10
TVA 1			TVA 19,6 %	18,25
Net à déduire TTC			111,35	

Enregistrement chez LALOUZY

1	Ī	10/12/N		i I
401		Fournisseurs	111,35	
765		Escomptes obtenus	1,90	
	607	Achats de marchandises		95,00
	44566	TVA déductible sur ABS		18,25
		AVOIR A 28 - TARIQUET EARL		

Enregistrement chez TARIQUET EARL

-	-	10/12/N	- /	
701		Ventes de produits finis 95,00		
44571		Etat, TVA collectée 18,25		
	411	Clients	111,35	
	665	Escomptes accordés	1,90	
		AVOIR A28 - LALOUZY		
		AINEILI	. 41	

C. <u>Enregistrement d'un avoir pour rabais, remise, ristourne accordées ultérieurement à la facture de doit</u>

Principes d'enregistrement comptable

CHEZ LE CLIENT

Il s'agit d'une diminution des charges (achats). On utilise un compte de la classe 6 ou plus précisément :

609 - Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats

De plus, on doit diminuer la TVA déductible afférente à l'opération d'achat.

CHEZ LE FOURNISSEUR

Il s'agit d'une diminution des produits (ventes). On utilise un compte de la classe 7 ou plus précisément :

709 - Rabais, remises, ristournes accordés par l'entreprise.

De plus, on doit diminuer la TVA collectée lors de la vente.

De plus, il faut toujours déduire les réductions qui avaient été accordées sur la facture de doit (remise, escompte).

Application

Le 30/12/N, une ristourne est accordée à l'épicerie fine NIVOLLET par la SARL LALOUZY sur le total de ses achats de vin du trimestre. Le chiffre d'affaires HT trimestriel du client s'élève à 4 200 €. La ristourne est calculée par tranche selon le barème suivant :

Tranche de CA HT	Taux de la réduction	
0 – 2 000	0,5 %	
2 000 – 4 000	1 %	
Plus de 4 000	2 %	

Tableau de calcul de la ristourne HT

Tranche de CA HT	Calculs	Montant de la réduction	
0 – 2 000	(2000 – 0) x 0,5 %	10,00	
2 000 – 4 000	(4 000 – 2 000) x 1 %	20,00	
Plus de 4 000	(4 200 – 4000) x 2 %	4,00	
	Total ristourne HT	34,00	

Etablissement de la facture d'avoir

LALOUZY Facture d'avoir A29		NIVOLL	30/12/N .ET	
Référence	Désignation	Quanité	Prix unitaire HT	Montant
Ristourne tri	mestrielle sur achats de vin			34,00
TVA 19,6 % Net à déduire TTC				6,66
				40,66

Enregistrement chez NIVOLLET (client)

			30/12/N				
	401		Fournisseurs 40,66				
		6097	Rabais, remises ristournes obtenus sur achats de marchandises				
		44566	TVA déductible sur ABS 6,66				
			AVOIR A29 - LALOUZY				
•	41170						
ļ	Enregistrement chez LALOUZY (fournisseur)						
1			30/12/N	1			

Enregistrement chez LALOUZY (fournisseur)

	_	3U/12/IN		
7091		Rabais, remises, ristournes accordés sur ventes de produits finis	34,00	
44571		Etat, TVA collectée	6,66	
	411	Clients		40,66
		AVOIR A 29 - NIVOLLET		

ENREGISTRER LES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

L'entreprise effectue également des autres achats (...autres car il ne s'agit ni de matières premières, ni de marchandises). On trouve la majeure partie de ces autres achats dans les subdivisions du compte **606** (à défaut d'information contraire, on considère que l'entreprise ne stocke pas ces autres achats)

Les achats de services à des tiers sont considérés comme faisant partie des autres charges externes, et sont enregistrés au débit des comptes :

61 Services extérieurs

62 Autres services extérieurs

(Il faut utiliser les subdivisions des comptes concernés par la facture).

Exemples: Assurance

Location d'un local

Honoraires